



MAIRIE de PORTE-DE-SAVOIE  
77 Place de la Mairie  
Les Marches  
73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél : 04.79.28.12.82 - Fax : 04.79.28.19.14

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Arrêté n°2025/198  
Mis en ligne sur le site internet de la commune  
à compter du 08/05/2025

**ARRETE MUNICIPAL DU 6 MAI 2025 AUTORISANT L'ORGANISATION DE LA FETE DE LA MUSIQUE  
A L'INTERIEUR DU BOURG DE LES MARCHES LE 14 JUIN 2025  
ET PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER SUR LA PLACE DU FOUR**

Le Maire de la Commune de PORTE-DE-SAVOIE,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,  
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211.1 à L2213.4,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,  
Vu la demande formulée par l'Association Soif de Zic, représentée par son **Président, Monsieur Lionel GHIAZZA - 12, Chemin de Bovet, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE** -, en vue d'organiser la fête de la musique, le 14 juin 2025 à l'intérieur du Bourg de Les Marches, sur le territoire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE,  
CONSIDERANT qu'en raison du déroulement de cette manifestation, pour garantir la sécurité des usagers et des intervenants, il y a lieu d'interdire la circulation sur la rue Camille Costa de Beauregard et le passage du Presbytère.

**ARRETÉ**

**ARTICLE 1 :**

**Le samedi 14 juin 2025 de 08h00 à 24h00**

L'association Soif de Zic est autorisée à organiser la fête de la musique à l'intérieur du Bourg de Les Marches, sur la rue Camille Costa de Beauregard et à installer un podium à proximité du four communal.

**Un passage devra obligatoirement être laissé pour l'accès des véhicules devant se rendre à l'EHPAD Foyer Notre Dame.**

**Le stationnement de tous véhicules est interdit sur la place du four, du samedi 14 juin 2025 à 08h00 au dimanche 15 juin 2025 08h00.**

**La circulation sur la rue Camille Costa de Beauregard et le passage du presbytère sera interdite, le samedi 14 juin 2025, de 08h00 à 24h00.** Les conditions normales de circulation seront rétablies dès la fin de la manifestation.

L'accès des véhicules de secours et de service, aux bâtiments riverains de la rue Camille Costa de Beauregard devra obligatoirement être maintenu durant toute la durée de l'inauguration.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, quatrième partie, signalisation de prescription et Livre I, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place et maintenue en bon état par l'association **Soif de Zic** durant la manifestation.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la manifestation ainsi que dans la commune de PORTE-DE-SAVOIE.

**ARTICLE 5** : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2, place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de son affichage.

**ARTICLE 6** :

- ♦ Monsieur le Maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, 77, place de la Mairie, LES MARCHES, 73800 PORTE-DE-SAVOIE.
  - ♦ Brigade de Gendarmerie de Montmélian Rue Marius Baboulaz, 73800 MONTMELIAN.
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Ampliation du présent arrêté transmise à :

- ♦ **L'association Soif de Zic** représentée par son président, Monsieur Lionel GHIAZZA – 12, Chemin de Bovet, Les Marches, 73800 PORTE-DE-SAVOIE.
- ♦ Centre d'Incendie et de Secours de Montmélian

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 06/05/2025  
Par délégation du Maire  
**Jacques VELTRI**  
Adjoint en charge des travaux et du  
patrimoine bâti

